



Déclaration Liminaire  
Comité Technique Local du 6 février 2015

Les représentants F.O.-DGFIP au CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes comptables soumis à l'avis du CT résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Il nous est donc demandé aujourd'hui au niveau local d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'utilisateur, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service rendu au contribuable et à l'utilisateur, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à F.O.-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées par le plan triennal de suppressions de postes présenté par la direction locale. A ce titre, F.O.-DGFIP 93 réitère sa demande faite lors du CTL du 16 janvier de disposer des procès verbaux issus des groupes de travail mis en place par la direction.

Cette volonté de remettre en cause le réseau se traduit également dans l'expérimentation d'un Centre de Contact à Chartre. Une expérimentation pourtant largement rejetée par les agents, dont **700** à ce jour, ont signé une pétition exigeant l'arrêt de cette expérimentation.

F.O. –DGFIP réaffirme son opposition à la mise en place du CDC, qui préfigure le démantèlement de l'administration de réseau, participe à vider les services de leurs missions, et qui justifiera demain de nouvelles suppressions de postes.

En matière de conditions de travail, aucune amélioration ne peut être attendue et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

F.O.-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

Depuis des années, le syndicat F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

S'agissant du budget prévisionnel 2015, celui-ci indique une forte diminution des dotations, menaçant des conditions de travail pourtant déjà très dégradées.

Une dégradation que confirme les éléments du tableau de veille social. 11615h ont été écartées en 2014, contre 8432h en 2013, soit une hausse de 27%. Parallèlement, les arrêts maladies connaissent également une forte augmentation, passant de 1875 à 2691, soit 43%. Le taux de demande de mutation est passé de 27,3% en 2013 à 32,3% en 2014, soit une hausse de 5,1 points.

Autant d'éléments traduisant une situation de plus en plus alarmante, qui est la conséquence directe des suppressions et vacances de poste dans le département. Une situation que la direction ne peut plus ignorer.

En conséquence de quoi, la délégation F.O.-DGFIP considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration.

Les élus FO DGFIP au Comité Technique Local